

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Un peuple – Un but – Une foi  
**MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN**



**DIRECTION DES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES**

**NOTE SUR LA CONJONCTURE  
SOCIOECONOMIQUE DU SENEGAL 2015**

*Thématique : Sécurité et violences*

**ANNEE : 2015**

Cette note consacrée aux aspects liés aux sentiments d'insécurité qui pourraient habiter la population ainsi qu'aux violences subies au sein des ménages.

Elle est élaborée à partir des résultats issus de l'enquête « A l'écoute du Sénégal de 2014 » sur les conditions de vie des ménages réalisée entre novembre 2014 et janvier 2015 sur toute l'étendue du Sénégal par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie en collaboration avec le Groupe de la Banque Mondiale.

Pour tout renseignement concernant cette enquête, veuillez contacter l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), BP 116, Dakar, Sénégal.  
Tel: (221) 33 869 21 39. Fax: (221) 33 824 36 15, Internet: [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)

Citation recommandée:

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

### COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales par intérim	Papa Ibrahima Sylmang SENE
Chef de la Division des Statistiques Sociales et du Suivi des Conditions de Vie et de la Pauvreté	Meïssa NDOUR
Chef du Bureau du Suivi des Conditions de Vie et de la Pauvreté	Macoumba DIOUF

### REDACTRICE

Ndèye Binta Diémé COLY, *Experte au Bureau du Suivi des Conditions de Vie et de la Pauvreté*

Le monde est de plus en plus secoué par la montée des actes de violence. La perversion des mœurs, la désorganisation sociale mais aussi la pauvreté contribuent à accentuer l'insécurité et la violence au sein de la population. En effet, le désœuvrement et l'absence de perspectives d'insertion dans la vie active des jeunes est un facteur déclencheur de comportements déviants en l'absence d'une véritable politique de cohésion sociale.

Ainsi, qu'il s'agisse de simples vols ou d'agressions frôlant le barbarisme, les populations semblent en être de plus en plus exposées. Au Sénégal, il n'est pratiquement pas un jour où les médias ne relayent un crime (viol, agressions, conflits de voisinage, escroquerie/arnaque voire meurtre).

Dans le cadre de l'enquête « A l'Ecoute du Sénégal », un module est consacré à la sécurité, en vue de se faire une idée de l'éventuel sentiment d'insécurité qui pourrait animer la population. Des questions ont été également posées sur les violences subies au sein des ménages.

## **1- Fréquence des agressions et/ou vols**

L'enquête de référence du projet « A l'écoute du Sénégal » s'est intéressée à la question de la fréquence des agressions dans les ménages. Il en ressort une très faible fréquence des actes déviant les règles de la vie sociale. On constate ainsi, que la criminalité reste un phénomène marginal, puisque très peu de ménages déclarent avoir subi ou craint une agression ou vol. Le vol d'un objet dans la maison et celui des récoltes, du bétail ou de la volaille constituent les principaux crimes décriés dans les ménages.

C'est en milieu urbain que l'on observe les plus fortes proportions de ménages signalant des cas de vol d'objet dans les maisons. Les ménages ruraux déplorent beaucoup plus les vols de récoltes, de bétail ou de volaille. Par ailleurs, un sentiment d'insécurité en particulier hors du domicile anime certains ménages. Les ménages ruraux semblent en être plus touchés que ceux résidant en milieu urbain.

Le cambriolage et le vol à l'arrachée semblent être des phénomènes urbains. En effet, bien que rares, un peu moins de 4% des ménages urbains dakarois et environ 7% des ménages urbains des autres régions ont subi un cambriolage ou un acte de vandalisme contre leur maison. Le vol à l'arrachée, quant à lui est plus fréquent à Dakar, puisqu'au moins 10% des ménages déclarent l'avoir subi, contre à peine 4% dans les autres milieux urbains.

**Tableau 1 : Répartition des ménages selon la fréquence des crimes**

Actes	Jamais	Rarement	La plupart du temps	Toujours	Sans objet	Total
vol d'un objet dans votre maison (y compris de l'argent)	82,43	10,93	5,65	0,54	0,45	100
maison cambriolée ou vandalisée	95,51	2,95	1,18	0,16	0,2	100
vol de votre voiture/ van/ camion/ moto/ vélo ou des pièces	86,35	1,48	0,27	0,14	11,77	100
vol de récoltes ou bétail/ volaille appartenant à votre ménage	77,79	6,05	7,49	1,25	7,43	100
vol de portefeuille/ sac à main ou pickpocket	93,28	4,5	1,56	0,24	0,41	100
agression physique à l'extérieur de votre maison	96,94	1,86	0,59	0,27	0,35	100
attaqué€, volée	95,89	2,08	1,47	0,28	0,28	100
peur d'un crime dans votre propre maison	90,95	5,73	2	1,1	0,21	100
peur d'un crime à l'extérieur de votre maison	85,96	8,71	3,51	1,66	0,16	100
conflits/différends concernant votre (vos) terrain(s)/ terre(s)	91,36	1,86	0,8	0,25	5,73	100

Source : ANSD, L2s, 2014

## 2- Perception de la sécurité

- **L'insécurité**

A la question de savoir si les individus se sentent protégés face à certaines situations, il est à relever que le sentiment d'insécurité plane même lorsqu'on est chez soi. En effet, un peu plus du tiers des ménages ne se sentent pas en sécurité même étant chez eux. La proportion la plus forte de ménages dans cette situation s'observe dans les autres milieux urbains (37%). Cela pourrait être lié au fait que les principaux cas de crime soulignés dans le paragraphe précédent surviennent au sein des maisons. Cette proportion est bien plus importante quel que soit le milieu de résidence, en cas de circulation solitaire à pied ou à vélo dans le quartier de jour comme de nuit. Toutefois, ce sentiment d'insécurité est bien plus marqué lorsqu'on circule seul de nuit dans le quartier quel que soit le moyen utilisé (marche ou vélo).

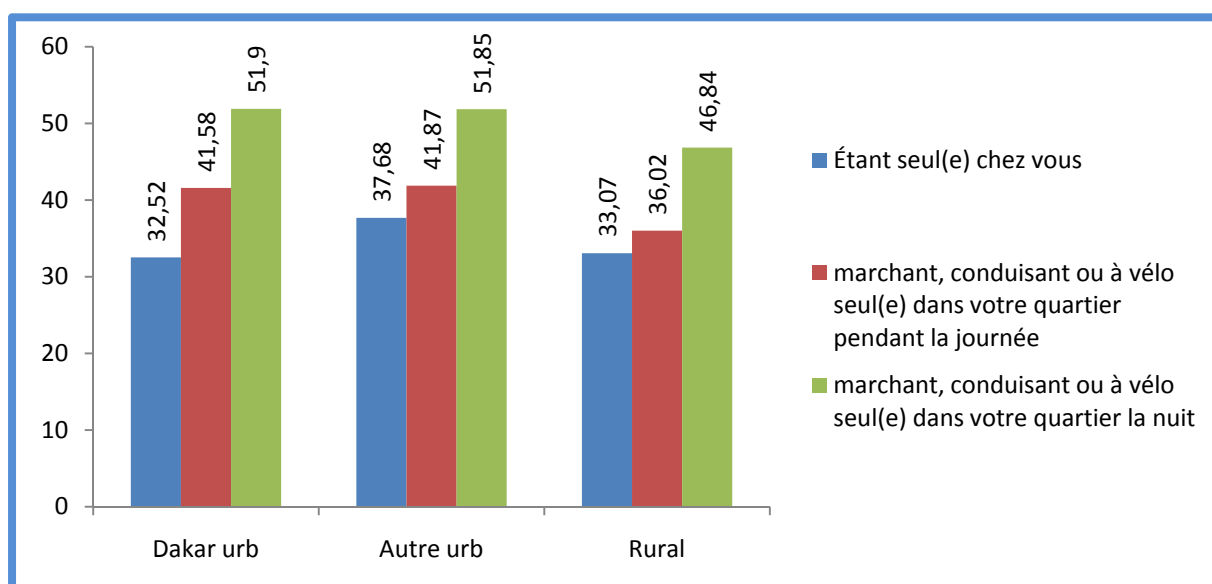
Il est à noter par ailleurs, qu'un peu de la moitié des membres des ménages urbains (51,9% dans le milieu urbain dakarais et 51,8% dans les autres milieux urbains) ne se sentent pas protégés lorsqu'ils circulent seuls la nuit à pied ou à vélo dans leur quartier.

**Tableau 2 : Répartition des ménages par milieu de résidence selon la perception de la sécurité**

Situation	Dakar urbain	Autre urbain	Rural	Total
Étant seul chez vous	32,52	37,68	33,07	33,95
marchant, conduisant ou à vélo seul dans votre quartier pendant la journée	41,58	41,87	36,02	38,96
marchant, conduisant ou à vélo seul dans votre quartier la nuit	51,90	51,85	46,84	49,45

Source : ANSD, L2s, 2014

**Figure 1 : Perception de la sécurité des ménages dans différentes situations**



Source : ANSD, L2s, 2014

Se pose alors la question des modalités de protection des biens et des personnes au sein des foyers, qui en principe devraient assurer aux individus une certaine quiétude.

D'ailleurs, dans la grande majorité des cas, les ménages considèrent que la sécurité de leurs familles n'a pas évolué au cours de l'année écoulée (environ 59% des cas). Ce n'est qu'à Dakar urbain où plus tiers des ménages déclarent une amélioration de la sécurité durant cette période. Cette situation concerne respectivement 20,5% et 28,7% des ménages des autres milieux urbains et ceux du milieu rural.

**Tableau 3 : Répartition des ménages par milieu de résidence selon la perception de l'évolution de la sécurité**

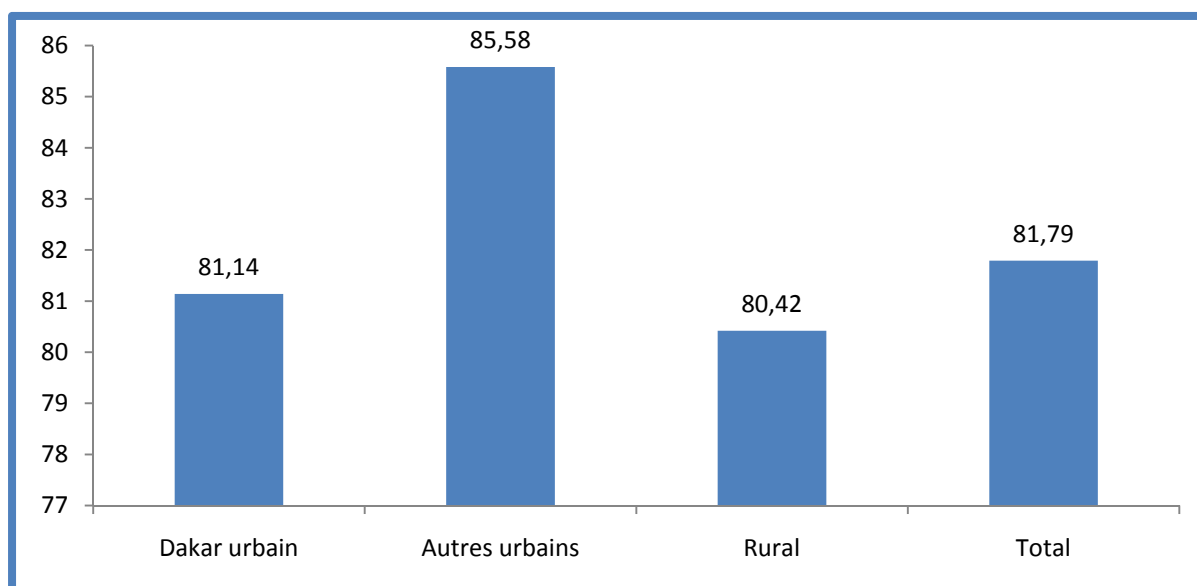
Etat	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	Sénégal
Pire	10,21	12,28	8,92	10,06
Pareille	49,53	66,41	61,21	58,95
Meilleure	37,59	20,46	28,72	29,46
Ne sait pas	2,67	0,85	1,15	1,53
Total	100	100	100	100

Source : ANSD, L2s, 2014

- **Moyens de lutte contre la criminalité**

Pour faire face à la criminalité, l'Etat dispose de corps armés censés traquer les malfaiteurs et assurer la quiétude des populations, en l'occurrence la police en milieu urbain et la gendarmerie en zone rurale. Dans le cadre de cette enquête, une question relative à la confiance vis-à-vis de la police a été posée aux ménages. Il en est ressorti qu'un peu plus de 8 ménages sur 10 font confiance à la police en matière de protection des biens et des personnes contre les crimes et les violences. Le maximum s'observe dans les autres milieux urbains (85,6%).

**Figure 2 : Proportion de ménages faisant confiance à la police pour protéger les populations**



Source : ANSD, L2s, 2014

Ainsi, pour améliorer la sécurité des individus, l'essentiel des ménages interrogés (54,8%) prônent une augmentation des patrouilles de police, ce qui sous-tend une augmentation des moyens, aussi bien matériels qu'humains, mis à la disposition de la Police pour veiller à la sécurité des personnes et des biens.

Toutefois, selon le milieu de résidence, on constate un écart très net en ce qui concerne les moyens de protection suggérés. En effet, les patrouilles de police sont surtout suggérées par les ménages citadins : 56,6% et 66,8% respectivement par les ménages urbains de Dakar et des autres villes. En revanche, en zone rurale, les ménages préconisent le plus souvent la mise en place d'une police communautaire.

**Tableau 4 : Répartition des ménages selon les moyens préconisés pour améliorer la sécurité par milieu de résidence**

Méthodes	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	Sénégal
Des patrouilles de police	56,59	66,82	48,2	54,85
Une police communautaire	28,2	23,71	38,73	32,26
L'autonomisation des jeunes	15,21	9,47	13,07	12,89
Total	100	100	100	100

Source : ANSD, L2s, 2014

- **Signalement des crimes**

En général, l'on pense que les populations sont tentées de se faire justice elles-mêmes lorsqu'elles attrapent en flagrant délit des criminels. Toutefois, comme on peut le voir sur le tableau 5 ci-dessous, le signalement des crimes à la police semble être la règle. En effet, quel que soit le milieu de résidence considéré, les ménages soutenant cette idée sont plus nombreux, en particulier en milieu urbain (43,6% à Dakar urbain et 53,1% dans le milieu urbain des autres régions). En zone rurale, un peu plus du tiers des crimes sont signalés auprès d'une autre autorité (pouvoir local ou chef traditionnel) probablement du fait que les forces de police n'exercent qu'en zone urbaine. D'ailleurs 14,5% des ménages ruraux évoquent cette absence comme une raison du non signalement des crimes et délits subis contre 9,1% au niveau national. En milieu urbain, cela concerne respectivement 3,0% et 5,5% des ménages urbains de Dakar et des autres villes.

Il est à noter par ailleurs le pessimisme qui prévaut essentiellement chez les citadins dakarois puisqu'environ 21,2% contre 9,3% de l'ensemble des ménages sénégalais, considèrent inutile le signalement du crime à la police soit par désintérêt de celle-ci (environ 11%) soit du fait de son incapacité à résoudre le problème (10,2%).



**Tableau 5 : Raisons du non signalement des crimes à la police par milieu de résidence**

Raisons	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	Sénégal
La plupart des gens signalent les crimes à la police	43,62	53,13	31,51	39,93
Les gens n'ont pas le temps de signaler les crimes	4,78	5,91	4,58	4,94
Pas de police ou poste de police dans la région/poste de police trop éloigné	3,02	5,5	14,49	9,11
La police n'écoute pas/ne s'y intéresse pas	10,97	4,36	2,19	5,25
La police aurait exigé de l'argent ou un pot-de-vin	0,54	1,58	0,67	0,84
La police n'aurait rien pu faire	10,19	1,95	1,39	4,09
La victime a craint des représailles de la part de l'agresseur	6,42	3,47	2,65	3,94
La victime est empêchée par la honte ou la gêne	4,62	3,79	3,22	3,76
Le crime a été signalé à une autre autorité telle que les pouvoirs locaux ou les chefs traditionnels	1,2	6,88	27,99	15,38
Autre	2,44	3,35	1,85	2,36
Avoir peur de la police	0,39	0,61	1,15	0,8
Vol commis par un membre de la famille	0,58	0,22	1,73	1,05
Crainte/Ignorance/sans suivi/négligence	3,8	0,43	1,57	1,97
Ne sait pas	7,41	8,82	5,01	6,57
Total	100	100	100	100

Source : ANSD, L2s, 2014

### 3- Violences domestiques

Comme signalé plus haut, un des modules de l'enquête de référence du projet « A l'écoute du Sénégal » aborde les actes de violence infligés à un membre du ménage par un autre membre quel que soit son sexe. Toutefois, ce volet n'a été administré qu'au répondant principal du ménage.

Au Sénégal, il semblerait que la violence au sein du ménage soit un phénomène rare. En effet, la violence verbale qui semble être plus fréquente que celle physique est observée dans moins de 2% des ménages (1,5% pour les menaces et 1,8% pour les humiliations publiques). Quelle qu'en soit la forme, elle est plus importante dans les autres milieux urbains et semble être l'apanage des hommes sauf lorsque l'acte vise à humilier publiquement la victime auquel cas on note une nette prééminence des femmes (62,6%). En ce qui concerne la violence physique, on note un très faible écart selon le sexe de l'auteur.

En général, les agresseurs se trouvent en pleine possession de leurs facultés mentales, autrement dit qu'ils sont généralement à jeun au moment des faits. Ce n'est qu'en milieu rural, où l'on relève que les quelques cas de violences physiques relevées ont été perpétrés en situation d'ébriété.

Le plus souvent, ces actes de violences domestiques ne font pas l'objet d'une plainte auprès des autorités publiques ou d'une demande d'aide auprès d'autres autorités. Comme on peut le voir sur le tableau 9, moins de la moitié des victimes de violence quelle que soit la forme fait recours une autorité publique ou autre suite à un acte de violence subi.

**Tableau 6 : Proportions de ménages dont un membre a subi un acte de violence par milieu de résidence**

Forme de violence	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	Sénégal
Menace de faire mal	0,71	3,41	1,03	1,47
Dire ou faire des choses dans le but d'humilier devant les autres	0,76	3,54	1,59	1,78
Battre sévèrement, menacer d'une arme ou utiliser une arme pour blesser	0	0,41	0,43	0,3
Donner des coups de pied, pousser ou frapper de ses mains	0	0,43	0	0,1

Source : ANSD, L2s, 2014

**Tableau 7 : Proportions de ménages dont un membre a subi des actes de violence selon le sexe de l'auteur par milieu de résidence**

Forme de violence	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	Sénégal
<b>Homme</b>				
Menacer de faire mal	75,86	62,58	78,46	69,81
Dire ou faire des choses dans le but d'humilier devant les autres	0	37,45	58,79	41,91
Battre sévèrement, menacer d'une arme ou utiliser une arme pour blesser		48,87	100	84,33
Donner des coups de pied, pousser ou frapper de ses mains		51,64		51,64
<b>Femme</b>				
Menacer de faire mal	24,14	37,42	21,54	30,19
Dire ou faire des choses dans le but d'humilier devant les autres	100	62,55	41,21	58,09
Battre sévèrement, menacer d'une arme ou utiliser une arme pour blesser		51,13	0	15,67
Donner des coups de pied, pousser ou frapper de ses mains		48,36		48,36

Source : ANSD, L2s, 2014

**Tableau 8 : Proportions de ménages dans lesquels l’auteur de l’acte de violence est à jeun par milieu de résidence**

Formes de violence	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	Sénégal
Menacer de faire mal	74,85	75,05	79,28	76,45
Dire ou faire des choses dans le but d’humilier devant les autres	100	75,53	72,59	77,33
Battre sévèrement, menacer d’une arme ou utiliser une arme pour blesser		100	0	30,65
Donner des coups de pied, pousser ou frapper de ses mains		100		100

Source : ANSD, L2s, 2014

**Tableau 9 : Proportions de ménages dans lesquels la victime de violence a saisi une autorité publique ou une autre autorité suite à l’acte de violence subi**

Formes de violence	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	Sénégal
menace de faire mal	0	36,04	21,54	26,04
dire ou faire des choses dans le but d’humilier devant les autres	0	11,22	26,1	16,19
Battre sévèrement, menacer d’une arme ou utiliser une arme pour blesser		48,87	0	14,98
donner des coups de pied, pousser ou frapper de ses mains		0		0

Source : ANSD, L2s, 2014

## Conclusion

Le cambriolage et le vol à l’arrachée semblent être des phénomènes urbains. En effet, bien que rares, un peu moins de 4% des ménages urbains dakarois et environ 7% des ménages urbains des autres régions ont subi un cambriolage ou un acte de vandalisme contre leur maison.

Les analyses révèlent qu’un peu plus de 8 ménages sur 10 font confiance à la police en matière de protection des biens et des personnes contre les crimes et les violences et que pour améliorer la sécurité des individus, l’essentiel des ménages interrogés (54,8%) prônent une augmentation des patrouilles de police, notamment en ville. En zone rurale, ils préconisent surtout une police communautaire. En d’arrestation en flagrant délit des criminels par les populations, leur signalement à la police semble être la règle.